

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

18/04/2017

Dossier complet le :

20/04/2017

N° d'enregistrement :

F01117P0074

1. Intitulé du projet

Extension de l'Ecoparc Vaubesnard à Dourdan (91)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ESSONNE AMENAGEMENT

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Loïc Sévin, Directeur Général Délégué

RCS / SIRET

9 6 9 | 2 0 1 | 6 5 6 | 0 0 0 4 4

Forme juridique

Société d'Économie Mixte

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6°	Élargissement / aménagement de la route de desserte locale de la zone d'activités sur un linéaire d'environ 595 mètres.
39°	Construction d'une surface de plancher de 39 594 m ² SP, consacrée à de l'activité sur un terrain d'assiette d'environ 8,2 ha (extension / densification d'une zone d'activités existante d'environ 13 000 m ² SHON).
47°	Défrichement de 930 m ² (sous le seuil du cas par cas).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet comprend :

- Défrichement sur une petite partie du site.
- Requalification de la voirie et des réseaux.
- Paysagement.
- Viabilisation de parcelles.
- Cession de droits à construire.

Voir Annexe 4.

4.2 Objectifs du projet

L'extension de l'Ecoparc permettra d'augmenter le dynamisme économique du territoire en apportant une offre nouvelle de terrains à bâtir à vocation d'activités économiques.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Travaux

Les travaux d'aménagement de la ZA consistent :

- A réaliser les espaces de distributions internes (voiries, liaisons douces, réseaux, espaces verts et équipements de gestion des eaux de pluie).
- A réaliser l'ensemble des travaux extérieurs au projet à savoir le prolongement des réseaux permettant de viabiliser le site (électricité, gaz, eau potable, eaux usées, courant faible) et le raccordement sur les réseaux existants.

La voie d'accès partira du chemin de Vaubesnard et desservira tous les lots.

Calendrier

La durée du chantier a été estimée entre 6 et 8 mois.

Les travaux de défrichage auront lieu en début d'automne pour réduction de l'impact sur l'écosystème.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet aura un fonctionnement de parc d'activités sans occupations réputées dangereuses pour l'environnement et ou les populations humaines.

La desserte se fera par les accès existants, mais élargis via le chemin de Vaubesnard (trafic local réduit, à vitesse de circulation faible).

La cession des droits à construire se fera sous la forme de lots, dont la configuration finale dépendra pour partie des opportunités commerciales.

Les lots seront viabilisés : eau, électricité, assainissement, télécommunications... Le stockage des eaux pluviales se fait sous voirie afin de limiter les incidences en matière de consommation d'espace (choix alternatif à la réalisation d'un bassin en aérien).

Voir Annexe 4.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis d'aménager.
- Autorisation unique IOTA (volets concernés : eau (en particulier régime d'autorisation pour l'atteinte aux zones humides), défrichement, espèces protégées (a priori il n'y aurait pas besoin d'une dérogation ; mise en avant de la stratégie d'évitement et de réduction des impacts sur les espèces protégées et / ou leurs habitats)).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Assiette de l'opération	Environ 8.2 ha
Surface plancher.....	39594 m ² SP
Longueur de voirie du projet.....	595 ml
Défrichement	930 m ² (sous le seuil du cas par cas)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Chemin de Vaubesnard
91410 DOURDAN
ESSONNE (91)

Coordonnées géographiques¹

Long. 2 ° 01' 09" E Lat. 48 ° 32' 16" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

a Long. 2 ° 01' 01" E Lat. 48 ° 32' 21" N

Point d'arrivée :

b Long. 2 ° 01' 21" E Lat. 48 ° 32' 16" N

Communes traversées :

Ourdan (91)

Voir Annexe 1.

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

La zone d'activités Vaubesnard a été créée dans les années 80.

Elle est incluse dans le terrain d'assiette du projet soumis au cas par cas, avec une desserte identique.

La zone d'activité actuelle totalise 13000 m² SHON, pour 11000 m² de surface utile. Il n'est pas envisagé de hausse de Surface Plancher sur cet espace de la part du propriétaire des terrains (maître d'ouvrage privé différent du porteur de projet de l'extension).

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une petite partie du projet concerne la ZNIEFF de type II de la Vallée de l'Orge de Dourdan à Arpajon et ses affluents. Il s'agit du point bas de l'opération requis pour la gestion des eaux pluviales. Celle-ci s'effectuera à partir d'une canalisation enterrée de grande dimension de manière à minimiser la consommation de terrain en ZNIEFF, évitant ainsi la réalisation d'un bassin de rétention. Voir Annexe 7.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'APB le plus proche est à plus de 7 km au nord-est.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse se trouve à environ 2 km au nord. Voir Annexe 7.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le site du projet est localisé en dehors des secteurs d'alerte zones humides établis par la DRIEE Ile-de-France et en dehors des secteurs inventoriés dans le SAGE Orge Yvette.</p> <p>Toutefois, une étude conduite par la maîtrise d'ouvrage selon les critères de l'arrêté de 2008 révèle la présence d'environ 2,5 ha de zones humides critère pédologique dans le projet. Des contacts sont en cours avec la police de l'eau et le service ENS du département pour la mise en oeuvre d'une stratégie ERC.</p> <p>Voir Annexe 7.</p>
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le PPRn Inondation par une crue à débordement lent de cours d'eau a été prescrit le 21 décembre 2012.</p> <p>Le PPRn Inondation de la Vallée de l'Orge supérieure a été prescrit le 19 décembre 2000.</p> <p>Le site du projet n'est pas concerné par les zones de débordement.</p> <p>Voir Annexe 8.</p>
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Un site BASIAS est identifié au droit de l'Ecoparc Vaubesnard pour les différentes activités qui y résident. Une zone de stockage de produits dangereux existe au sud de l'Ecoparc Vaubesnard. L'acquisition foncière de l'unique parcelle de la zone d'activité existante nécessaire à la réalisation du projet a donné lieu à une campagne d'investigation des sols sur l'ensemble de la zone d'activité (étude préalable à la cession acquisition/foncière). Appuyée par une étude historique, de l'inspection du site, de la réalisation d'une dizaine de sondages et des résultats d'analyses qui en ont découlé, il en a été conclu que seule la présence de métaux lourds dans les terres superficielles constitue un facteur potentiel de risques sanitaires pour les futurs usagers (ingestion). A ce titre, des recommandations pour la conduite du chantier ont été formulées et seront prises en compte. Voir Annexe 8.</p>
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet est compris dans les ZRE de la Beauce et de l'Albien.</p> <p>La commune de Dourdan est alimentée par les captages et les stations de traitement de Saint-Martin-de-Brethencourt et de Longvilliers qui traitent l'eau de 4 ouvrages de captage d'eau souterraine.</p>
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir Annexe 8.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est concerné par aucun site inscrit. Les plus proches sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le site inscrit du Hameau de Rouillon, à 0,5 km au nord. Le site inscrit du Centre ancien, à 0,6 km au sud. <p>Voir Annexe 7.</p>
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les sites Natura 2000 les plus proches sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> FR1100803 - Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yveline, à 7,8 km au nord. FR1112011 - Massif de Rambouillet et zones humides proches, à 5,2 km au nord. <p>Voir Annexe 6.</p>
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir Annexe 7.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après la cartographie du BRGM, la nappe n'est pas affleurante. Les travaux VRD ne nécessitent pas d'intervention sur les masses d'eau souterraines. Voir Annexe 8.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La terre végétale présente par secteurs sera valorisée sur site pour le paysage.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La production de terrains à bâtir nécessite le recours aux matériaux de construction selon les filières traditionnelles en Ile-de-France. Le projet intègre des espaces verts et paysagers. L'aménagement de ces espaces peut nécessiter un apport en terre végétale.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La maîtrise d'ouvrage a fait réaliser une étude faune flore selon une logique 4 saisons. Les résultats de l'étude ont influencé les terrains finalement intégrés à la zone de projet (éviter des secteurs les plus diversifiés). Le projet intègre par ailleurs des espaces de corridors internes pour la flore et la faune permettant le maintien d'une biodiversité dans le projet (en particulier pour des espèces animales protégées inventoriées). La stratégie biodiversité de l'opération sera présentée dans le dossier d'autorisation unique IOTA en cours d'élaboration.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre aucune activité susceptible de représenter une menace à une échelle pouvant impacter les habitats ou espèces inscrits au formulaire standard de données des sites Natura 2000 les plus proches (FR1100803 - Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yveline - à 7,8 km au nord et FR1112011 - Massif de Rambouillet et zones humides proches - à 5,2 km au nord) : le projet est séparé des sites Natura 2000 par des axes de transports terrestres, des zones urbanisées et des espaces en agriculture intensive sans connexion écologique directe, et est à une distance significative sans connexion hydraulique. Voir Annexe 6.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet impacte 930 m ² (surface à défricher) de la ZNIEFF de type II de la Vallée de l'Orge de Dourdan à Arpajon et ses affluents. Cette surface défrichée est due au passage du réseau d'assainissement (grandes canalisations enterrées) qui vient se raccorder à un bassin de rétention des eaux pluviales existant (en point bas) en capacité de recueillir les eaux pluviales pour l'ensemble du site.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre les consommations d'espaces suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Friches herbacées - environ 0,85 ha. • Terres cultivées - environ 1,9 ha. • Formations boisées - environ 930 m².
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un risque technologique peut potentiellement exister selon la nature des activités. Bien qu'il ne soit pas envisagé d'activités dangereuses pour l'environnement ou la santé humaine, ces activités peuvent nécessiter la livraison de matières dangereuses circulant alors sur les voiries du site et les aires de stationnement. Une canalisation de gaz figure sur les pièces du PLU et engendre une servitude au nord du chemin de Vaubesnard. Voir Annexe 2.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le PPRn Inondation par une crue à débordement lent de cours d'eau a été prescrit le 21 décembre 2012. Le PPRn Inondation de la Vallée de l'Orge supérieure a été prescrit le 19 décembre 2000. Le projet, en hauteur par rapport au reste de la commune, n'est pas concerné par ce risque inondation. Le projet est concerné par un aléa retrait-gonflement des argiles moyen. Voir Annexe 8.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est pas envisagé d'activités dangereuses pour l'environnement ou la santé humaine.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Compte tenu des dimensions de la zone d'activités, il n'est pas attendu de flux routiers significatifs. La future desserte est celle qui est d'ores et déjà en place. Des optimisations de voirie sont intégrées au projet.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> • La période de chantier est critique dans les phases de fonctionnement d'engins lourds. Des dispositions sont prises pour limiter les nuisances (démarche chantier propre, phasage, organisation...) • Les circulations sur les voiries et les espaces de stationnement peuvent être à l'origine de nuisances sonores mais de façon peu significative compte-tenu des faibles vitesses Voir Annexe 7.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet a une vocation d'activités. Il n'est pas prévu d'implantation d'activités dangereuses pour l'environnement ou la santé humaine.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas concerné par des vibrations et n'est pas susceptible d'en générer.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le projet sera à l'origine d'émissions lumineuses correspondant à l'éclairage des espaces extérieurs et des constructions. Le niveau d'éclairage attendu est celui d'un secteur d'activités. Le site est déjà éclairé. La requalification des espaces publics et des VRD est une opportunité pour améliorer la qualité des éclairages et pour limiter la pollution lumineuse.</p> <p>L'arrêté du 25 janvier 2013 relatif à l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels entre en vigueur le 1er juillet 2013 limite les heures d'éclairage des vitrines des magasins de commerce ou d'exposition.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les émissions polluantes générées par le projet correspondent aux émissions de particules et de gaz à effet de serre liées au fonctionnement de la zone d'activités actuelles et aux circulations des véhicules sur la voirie.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendre des rejets d'eaux usées liés au fonctionnement des bâtiments.</p> <p>Le projet entraîne des rejets d'eaux pluviales.</p> <p>Le projet intègre les VRD pour le traitement des rejets.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le chantier est à l'origine de déchets spécifiques (gravats, sols éventuellement pollués par des métaux lourds, déchets verts ...).</p> <p>L'exploitation de la zone d'activités génère la production de déchets dont la nature et le volume dépendent des activités exercées.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet ne concerne aucun site ou monument inscrit ou classé.</p> <p>Le relief et la végétation évitent tout phénomène de covisibilité.</p> <p>Un traitement paysager de l'Ecoparc Vaubesnard est prévu afin de limiter l'impact sur la qualité du paysage en entrée de ville.</p> <p>Situation archéologique : des contacts sont établis avec l'INRAP pour la réalisation d'un diagnostic archéologique sur le fondement de la prescription de l'Etat.</p>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet va modifier pour partie l'usage du sol, du fait de l'implantation d'une zone d'activités sur des parcelles agricoles (indemnisation réalisée ; poursuite de la culture dans l'attente de la réalisation du projet avec bail précaire).</p> <p>Accentuation des activités économiques dans le reste du terrain d'assiette.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Voir Annexe 9.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Mesures d'évitement

Restriction du périmètre d'intervention initialement envisagé pour éviter des secteurs d'habitats humides accueillant par ailleurs des espèces animales protégées.

Extension d'un parc d'activités existant de manière à éviter de nouvelles consommations de terres ailleurs dans le territoire.

Mesures de réduction

Choix d'un traitement enterré des eaux pluviales sous voiries plutôt qu'en bassin aérien pour réduction de la consommation des terrains boisés.

Limitation de l'impact des ruissellements sur le milieu lors des travaux d'assainissement.

Paysagement de l'entrée d'opération au croisement du Chemin Vaubesnard et de la RD933 pour une réduction de l'impact paysager.

Conduite des travaux selon une charte à faibles nuisances pour réduction des incidences du chantier.

Maintien de continuités vertes intérieures en fonds de parcelle pour réduction de la fragmentation des habitats.

Définition de règles architecturales et de mise en lumière communes pour réduction des incidences paysagères et écologiques.

Choix d'une palette végétale locale pour la facilitation de l'intégration paysagère et écologique.

Mesures de compensation

Compensation de zones humides sous forme de maîtrise foncière et d'aménagement de terrain dans les conditions de la loi sur l'eau, en particulier SDAGE et SAGE.

Compensation de terrains boisés en numéraire dans les conditions de l'arrêté régional.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

[Empty box for auto-evaluation response]

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 - Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée (partie 5)
Annexe 8 - Appréciation sommaire des impacts potentiels du projet (partie 6.1)
Annexe 9 - Localisation des autres projets connus avec lesquels les incidences du projet sont susceptibles d'être cumulées (partie 6.2)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



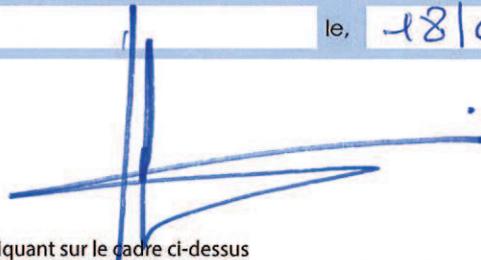
Fait à

Evry

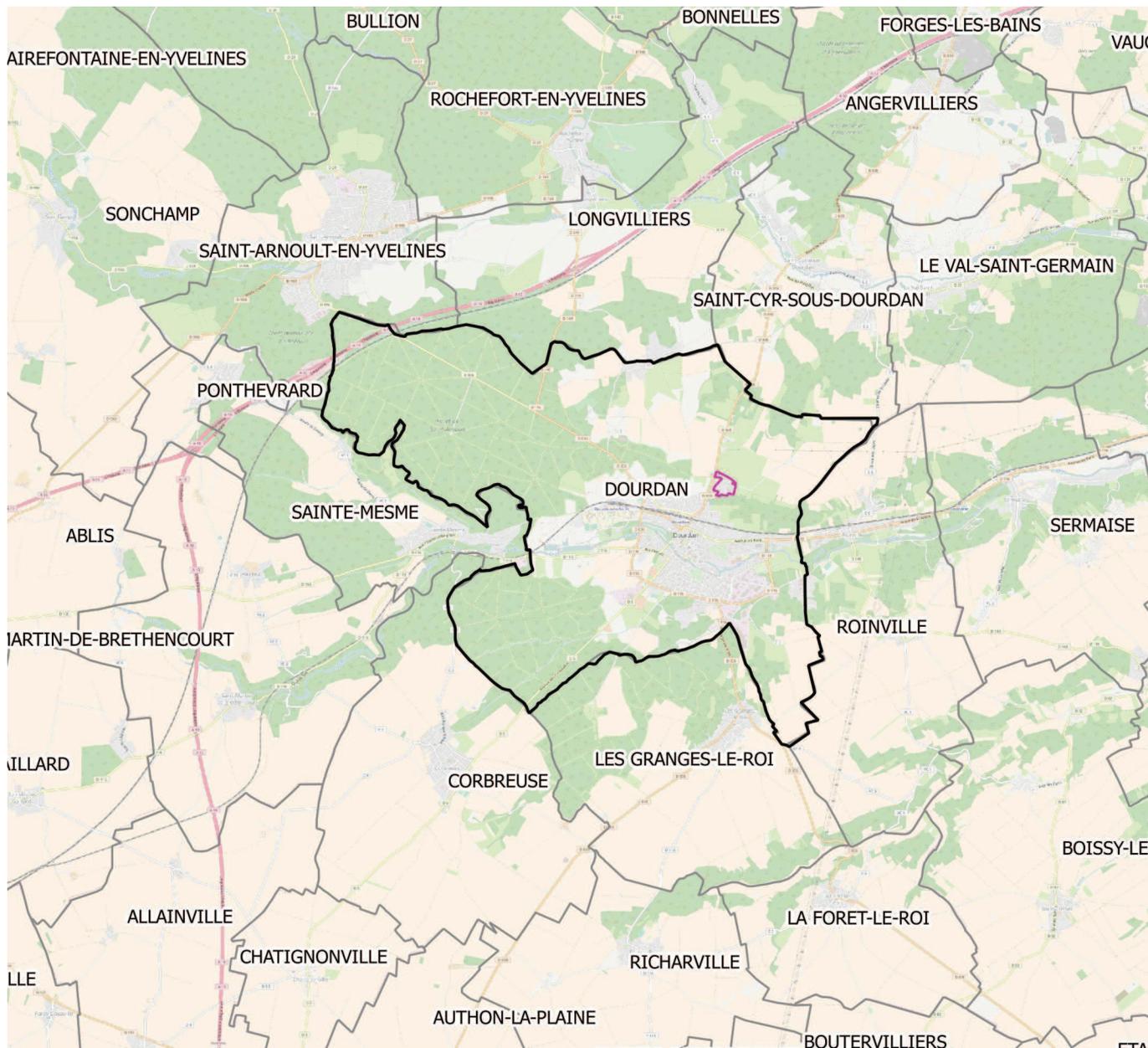
le,

18/04/2017

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



-  Dourdan
-  Ecoparc Vaubesnard



Situation locale (fond Openstreetmap)

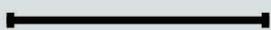


 Ecoparc Vaubesnard



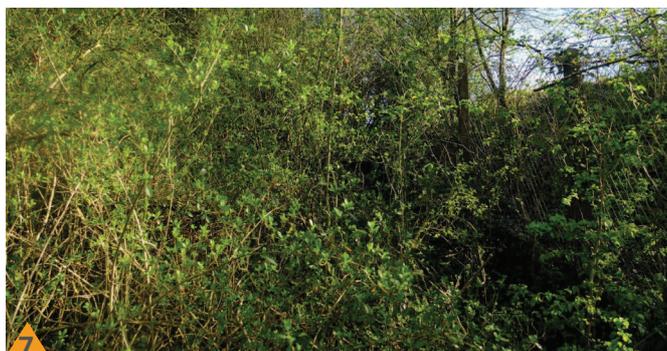
0

0.1 km



Localisation des photographies (fond Google)

Le site



Photographies (source TRANS-FAIRE, 2016)



 Ecoparc Vaubeshard



Localisation des photographies (fond Google)



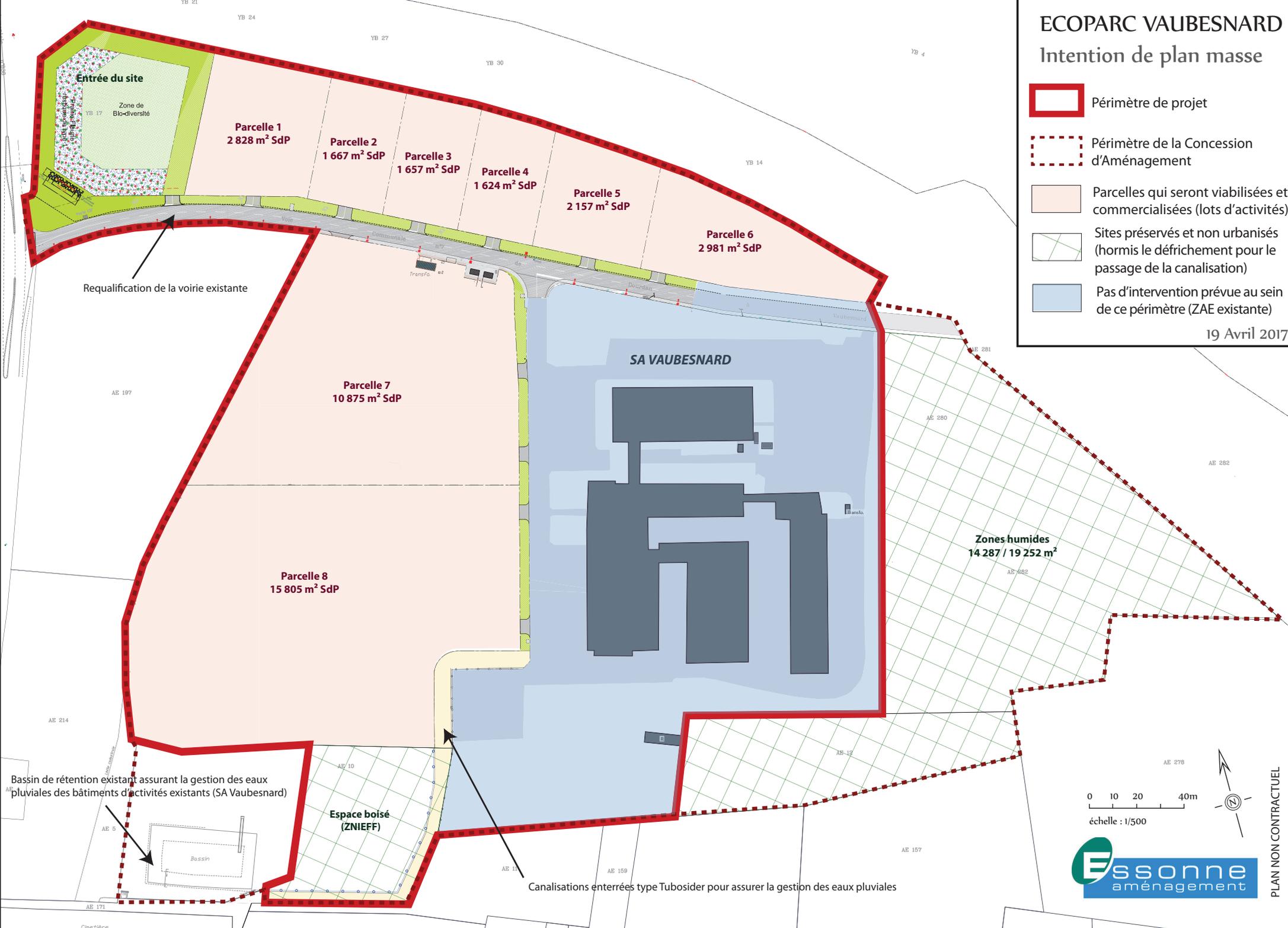
Photographies (source TRANS-FAIRE, 2016)

ECOPARC VAUBESNARD

Intention de plan masse

-  Périmètre de projet
-  Périmètre de la Concession d'Aménagement
-  Parcelles qui seront viabilisées et commercialisées (lots d'activités)
-  Sites préservés et non urbanisés (hormis le défrichement pour le passage de la canalisation)
-  Pas d'intervention prévue au sein de ce périmètre (ZAE existante)

19 Avril 2017



0 10 20 40m
échelle : 1/500



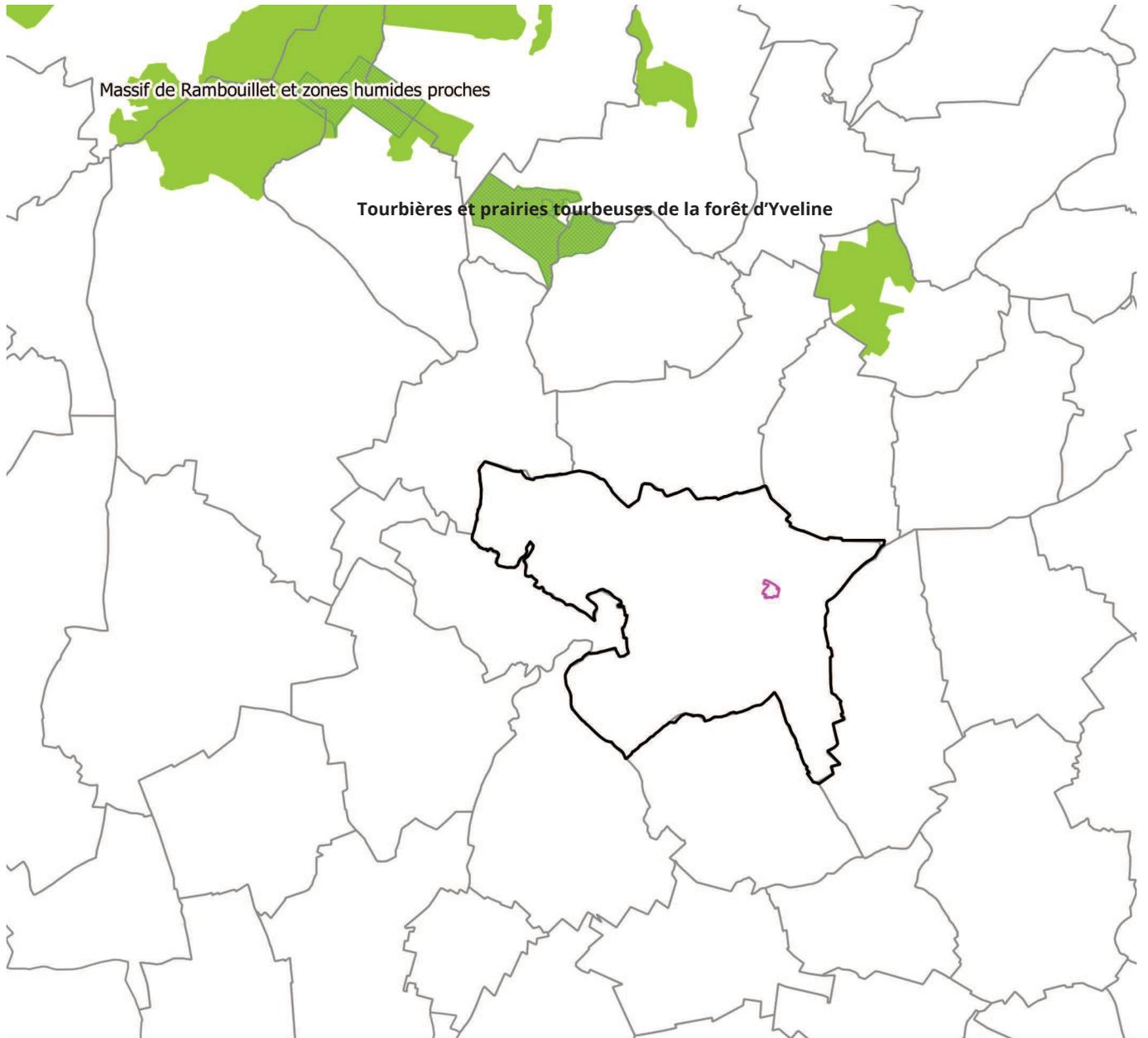
PLAN NON CONTRACTUEL



 Ecoparc Vaubesnard



Situation locale (fond Google)



-  Ecoparc Vaubesnard
-  Natura 2000 (SIC)
-  Natura 2000 (ZPS)



Situation par rapport aux sites Natura 2000 (source INPN, 2017)